

POL 32/002/2006
Éducation aux droits humains
EDH

Bulletin n° 15

Mai 2006

Ce bulletin est produit par l'équipe chargée de l'éducation aux droits humains, au siège d'Amnesty International
La version en langue française de ce bulletin a été traduite et publiée par les Éditions francophones d'Amnesty
International – ÉFAI

Sommaire

Formation à l'EDH au Maroc
Projet EDH en Afrique de l'Ouest
L'EDH et les gouvernements
Éducation et EDH pour tous
Pour les droits des enfants en Argentine
Nouvelle parution EDH
Au revoir !

Des favelas au monde entier – Le succès d'AfroReggae

Le *Grupo Cultural AfroReggae* (GCAR, Groupe culturel AfroReggae) est l'une des organisations non gouvernementales (ONG) les plus novatrices et efficaces du Brésil. Il fait partie de cette poignée d'associations capables de se déplacer librement dans les bidonvilles (favelas) situés autour de Rio de Janeiro. Les favelas sont presque toutes contrôlées par des bandes armées trafiquant les stupéfiants. Le GCAR travaille en collaboration étroite avec les collectivités. S'appuyant sur l'art, mais aussi sur la culture et l'éducation afrobrésilienne, il oeuvre pour la justice sociale et l'intégration. Le projet AfroReggae initial a été lancé en 1993 par un groupe de jeunes gens ayant une vision commune de la vie. Il s'agissait d'un journal pour les jeunes consacré à la culture et à la musique afrobrésiennes. Peu après, ce journal a commencé à aborder d'importants problèmes politiques et sociaux.

Puis, la même année, un escadron de la mort de la police militaire a tué 21 résidents innocents et désarmés de la favela de Vigário Geral. Après ce massacre, José Junior, l'un des fondateurs du journal, a commencé à participer à des réunions au sein de la collectivité. Les premiers ateliers AfroReggae se sont mis en place quelques mois plus tard.

Aujourd'hui, cette ONG a implanté des centres permanents dans quatre des zones les plus pauvres de Rio. Ces centres proposent des formations très variées, des percussions et du théâtre à l'informatique, en passant par les graffitis et la capoeira. De ces projets sont issus une compagnie de théâtre, une troupe de cirque et divers groupes musicaux. Le groupe musical principal d'AfroReggae a récemment sorti son deuxième album et génère environ un tiers des revenus de l'organisation. À terme, AfroReggae compte devenir complètement autonome financièrement.

En amenant des visiteurs aux favelas et en ouvrant le monde extérieur aux jeunes de ces collectivités, AfroReggae fait la promotion d'une culture d'intégration et

d'échanges sociaux. Des projets similaires commencent à se développer en dehors du Brésil. Cette année, le GCAR s'est rendu au Royaume-Uni pour travailler avec des enfants et des adolescents des milieux urbains défavorisés, et leur faire rencontrer des jeunes venus de milieux aisés.

2006 est une année particulièrement intense pour AfroReggae. Pour la première fois, l'organisation fait participer les forces de police de Rio à ses ateliers. Ce projet vise à faire se rencontrer des agents de police – qui viennent en grande majorité de milieux défavorisés, eux aussi – et des jeunes des favelas. Il s'attache également à la condition des policiers et à leurs problèmes en matière de droits humains, une dimension trop souvent négligée de leur activité.

En janvier, la police et les habitants de Vigário Geral ont assisté à un concert historique dans au quartier général de la police militaire, à Rio. AfroReggae et une formation de jazz de la police ont repris ensemble « *Imagine* », de John Lennon. La chanson a été enregistrée pour la campagne *Make Some Noise* d'Amnesty International. Vous pouvez la télécharger à partir du site www.amnesty.org/noise.

AfroReggae invite les jeunes du Royaume-Uni à soutenir la campagne *Contrôlez les armes*.

En partenariat avec AI UK, AfroReggae a fait appel à sa musique entraînante, à la danse et au théâtre pour inciter des jeunes de Londres à faire campagne contre les violences commises avec des armes à feu, aux niveaux local et mondial.

Au mois de février, sur cinq jours, le groupe a travaillé avec 120 élèves et étudiants de la ville. Pendant les ateliers axés sur la campagne mondiale *Contrôlez les armes*, ces jeunes ont appris les percussions brésiliennes, la capoeira et l'expression théâtrale. Ils ont également partagé leurs expériences sur les préjudices causés aux collectivités par les armes à feu.

Forts de leurs nouveaux talents, ils ont ensuite organisé des spectacles pour transmettre cette dénonciation des armes à des milliers d'autres jeunes, dans des écoles, au Human Rights Action Centre d'AI UK, et dans l'un des théâtres les plus prisés de Londres.

Pour plus de détails sur la campagne *Contrôlez les armes*, visitez le site <http://fra.controlarms.org/pages/index-fra>.

Avec AI Maroc, la formation aux droits humains devient prioritaire

Depuis une dizaine d'années, AI Maroc fait entrer la formation aux droits humains dans les écoles.

Cette section a lancé un premier atelier en 1995, en tirant parti d'une volonté politique d'intégrer l'éducation aux droits humains aux cursus officiels dans tous les pays. Les participants ont partagé leurs idées et expériences concernant le travail dans le domaine de ces droits, avant d'élaborer un plan d'action visant à approfondir la formation les concernant au Maroc. Pendant cet atelier, les participants ont décidé d'adopter une stratégie nationale en matière de formation aux droits humains.

Cette stratégie nationale devait se concentrer sur les aspects suivants :

- formation aux droits humains pour les jeunes, par la création de forums démocratiques de discussion dans les écoles et dans les collectivités ;
- renforcement des droits des femmes : à l'intérieur et au-delà du système scolaire, par différents moyens (programmes nationaux d'alphabétisation, révision des cursus et manuels scolaires, utilisation des médias, etc.) ;
- formation aux droits humains élargie à l'ensemble de la société : par un soutien aux organisations de la société civile, ce qui permettrait de développer leurs techniques d'action, et par la coordination des communications entre les différentes organisations, et entre ces dernières et les services gouvernementaux concernés.

Al Maroc a élaboré sa stratégie de formation aux droits humains en fonction de ses expériences et des objectifs généraux définis par le Secrétariat international.

L'un des principaux axes de cette stratégie consiste à former une nouvelle génération de militants des droits humains.

Cette stratégie vise également à transformer les écoles marocaines : outre des lieux de savoir, celles-ci deviendraient des environnements autorisant le développement personnel des jeunes, en leur inculquant la confiance nécessaire à leur pleine participation à la société.

La stratégie

D'emblée, la stratégie d'Al Maroc a intégré le principe selon lequel une formation aux droits humains efficace doit combiner les connaissances et l'expérience. Cet apprentissage doit être renforcé et développé quotidiennement, par une intégration à la vie ordinaire de la classe. Les professeurs doivent donc être formés de manière optimale, afin de pouvoir encourager l'attitude voulue chez les élèves.

Pour aboutir à ce résultat, la section s'est fixé les objectifs suivants :

- encourager l'intégration des questions de droits humains dans les différents programmes d'éducation et de formation officiels ;
- développer et élargir la portée des programmes de formation non officiels pour qu'ils intègrent eux aussi les droits humains ;
- faciliter l'échange des supports, expériences et compétences en matière de formation, dans la communauté œuvrant pour les droits humains et dans les services gouvernementaux concernés ;
- obtenir l'appui de gouvernement en vue d'intégrer les questions de droits humains aux programmes de formation des fonctionnaires et des agents de l'État ;
- créer des liens avec divers programmes gouvernementaux et non gouvernementaux dédiés à la paix, au développement, aux études environnementales et religieuses, mais aussi à la formation civique et démocratique ;

Les principaux groupes visés par ce programme étaient les suivants :

- les groupes de « *multiplicateurs* » : personnes travaillant dans le secteur éducatif et le système judiciaire, ainsi que d'autres représentants du gouvernement ;
- les établissements éducatifs, y compris les centres de formation des professeurs ;
- les institutions du secteur judiciaire, y compris les centres de formation du personnel pénitentiaire et les centres de réadaptation/réinsertion ;

La formation elle-même faisait appel à diverses techniques (discussions en petits groupes, séances de questions et réponses, études de cas, jeux de rôles). Chaque atelier a été évalué par Al Maroc et les formateurs, notamment par l'analyse de questionnaires fournis aux participants.

Au Maroc, un projet officiel de formation aux droits humains est maintenant en place depuis plus de dix ans.

Il fait partie d'un programme plus large de réforme du système éducatif. Dans le cadre de cette réforme, AI Maroc a dispensé un enseignement des droits humains aux formateurs des professeurs, et vient d'entamer un nouveau projet plus spécifiquement axé sur les valeurs civiques. Évidemment, ce nouveau projet n'est pas exempt de difficultés pour AI Maroc. La section devra renforcer ses activités de formation aux droits humains pour refléter cette orientation plus spécifique sur les valeurs civiques, mais cette perspective est également très stimulante. Jusqu'à présent, les efforts d'AI Maroc ont été couronnés de succès : la formation aux droits humains est devenue une priorité du système éducatif marocain.

Le projet EDH pour l'Afrique de l'Ouest : un premier bilan positif

En juin 2003, le Secrétariat international d'Amnesty a lancé un programme d'éducation aux droits humains (EDH), à la fois novateur et ambitieux. Ce programme couvre neuf pays de l'Afrique de l'Ouest. D'une durée de trois ans, il vise, à long terme, à favoriser l'élimination de la torture sous toutes ses formes dans les neuf pays de l'Afrique de l'Ouest où l'organisation est représentée. Ces pays sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Ce projet a contribué efficacement à la promotion de la campagne *Halte à la violence contre les femmes* d'AI ; il a également permis d'impliquer les populations dans la lutte pour les droits humains.

Ce projet comporte plusieurs objectifs : développement et renforcement des compétences en éducation aux droits humains pour les militants ; production de supports de formation et de campagne adaptés au contexte culturel ; sensibilisation des collectivités locales à la forte prévalence de la violence contre les femmes en Afrique de l'Ouest ; partage des informations relatives aux instruments relatifs aux droits humains pertinents. Les militants d'AI, qui reçoivent une formation de formateur tout au long du projet, organisent eux-mêmes des opérations et des ateliers de sensibilisation destinés aux enseignants, aux journalistes, aux dirigeants de communautés et aux organisations de défense des droits des femmes.

Le projet, qui est entré dans sa dernière année, a permis d'obtenir des résultats positifs et concrets. On peut citer les éléments suivants :

- vingt-huit militants ont reçu une formation de formateur leur permettant de diriger des ateliers et des programmes éducatifs destinés aux quatre groupes cibles définis dans le projet ;
- dans six pays, 200 professeurs ont été formés afin de savoir traiter les questions de droits humains dans leurs classes ;
- dans quatre pays, 50 journalistes ont été formés afin de savoir traiter les questions relatives à la violence contre les femmes et à l'égalité entre les genres ;
- cinquante dirigeants de communauté, hommes et femmes, ont été formés afin de savoir traiter les questions de droits humains, et notamment la violence contre les femmes ;
- cent femmes ont été formées afin de savoir traiter les questions relatives à la violence contre les femmes dans leur communauté ;

- dans au moins cinq collectivités urbaines, des programmes de radio ou de télévision ont permis de mieux sensibiliser la population à la violence contre les femmes. Un kit de « *formation des formateurs* » est également en cours de préparation. Il s'appuiera sur les méthodes et les supports élaborés par l'équipe chargée de ce projet. Il sera produit en français et en anglais, et diffusé largement, afin que les connaissances acquises jusqu'à présent puissent être partagées et exploitées pour d'autres initiatives.

Conférence

Dans le cadre de ce projet sur l'Afrique de l'Ouest, une conférence régionale sur la torture s'est tenue à Dakar (Sénégal) en décembre 2005. Cette conférence de deux jours a donné aux participants la possibilité d'examiner les mécanismes des droits humains existant à l'échelon régional, notamment ceux qui entrent en jeu dans les situations liées à la torture. Elle a également permis de récapituler les activités et résultats du projet jusques là. Les participants ont eu l'occasion d'établir de nouveaux contacts et de s'informer sur le travail d'autres ONG opérant dans la région. Il y a également eu une discussion spécifiquement axée sur la Campagne pour l'abolition de la torture en Afrique de l'Ouest et une analyse des programmes qui, par leur succès, pouvaient donner des exemples des « *meilleures pratiques* » dans ce domaine. Soixante-cinq personnes ont participé à cette réunion, notamment des représentants d'ONG, des responsables gouvernementaux et des défenseurs des droits humains.

Phase finale

Pour la phase finale du projet, il est prévu d'en augmenter la visibilité, afin d'influer sur les législations relatives à la violence contre les femmes, à la torture et aux autres traitements inhumains. En renforçant les réseaux régionaux existants, et en développant de nouveaux partenariats, il devrait être possible d'augmenter l'impact du projet et d'éviter la duplication des efforts.

« Après deux ans d'existence du projet, l'enthousiasme et l'engagement persistant des sections africaines d'Amnesty International et d'autres ONG est très encourageant. Cet intérêt soutenu s'explique largement par le fait que nos activités ont bénéficié d'un financement viable, et également par la mise en place d'une équipe qui agit comme point focal pour toutes les actions entreprises dans les neuf pays de cette initiative régionale. »

**Stéphane Mikala,
Directeur du projet EDH Afrique de l'Ouest.**

EDH : le travail d'Amnesty International avec les gouvernements

Amnesty International, la plus grande organisation de défense des droits humains au monde, attache une grande importance à l'indépendance et à l'impartialité de ses recherches et des ses campagnes. Pour ne pas compromettre cette position, Amnesty International est presque exclusivement financée par les dons de ses membres et d'organismes caritatifs.

L'éducation aux droits humains (EDH) se distingue des recherches et des campagnes d'AI, souvent menées en réaction à une situation donnée, car elle présente une dimension préventive, tout en contribuant à la promotion du travail en matière de

droits humains. Pour cette raison, sur les projets EDH, Amnesty International travaille parfois de manière plus coopérative avec les gouvernements, et peut même accepter des fonds gouvernementaux dans le cadre d'un travail éducatif.

Cela ne signifie pas pour autant qu'AI compromet son impartialité. En acceptant des fonds gouvernementaux pour des projets d'éducation ou de formation, l'organisation reconnaît simplement que de nombreux États souhaitent promouvoir une meilleure compréhension des questions de droits humains aux niveaux national et international. AI a toutefois élaboré des directives strictes concernant l'acceptation de fonds gouvernementaux pour son travail éducatif. Toutes les demandes de financement provenant de sources gouvernementales sont soumises à l'examen de l'équipe EDH internationale avant d'être transmises au (à la) trésorier (ère) de l'instance dirigeante d'Amnesty International, le Comité exécutif international (CEI).

Le (la) trésorier (ère) du CEI analyse les demandes afin de déterminer si ces dernières sont en adéquation avec le travail général de la section ou structure concernée, et s'assure également que l'impartialité de l'organisation ne sera pas compromise en cas d'acceptation.

Les membres d'AI peuvent se procurer des exemplaires de ces directives intitulées *Protection de l'impartialité. Critères et procédures à suivre pour obtenir l'autorisation de collecter des fonds auprès des organisations gouvernementales dans le cadre de l'éducation aux droits humains* (index AI : FIN 21/004/2001) par le biais de leur section ou structure. Ceux qui ont accès à la base de données EDH peuvent également télécharger des versions électroniques. Les non-membres peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès des bureaux locaux de l'organisation. Pour plus de détails sur les contacts, visitez le site www.amnesty.org.

L'éducation pour tous et l'EDH pour tous

Lorsque des gouvernements du monde entier ont proclamé les Objectifs du Millénaire, une étape de plus a été franchie dans la concrétisation du droit de toute personne à une éducation primaire. Les huit objectifs font partie d'un engagement historique visant à satisfaire les besoins des personnes les plus pauvres d'ici à 2015. Ils comprennent notamment la promesse de « *donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires* ».

La même année (en 2000), cette vision a été renforcée par le Forum mondial sur l'éducation, organisé à Dakar, au Sénégal. Les participants se sont engagés à « *faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme* ».

La nouvelle stratégie internationale en matière d'Éducation aux droits humains (EDH) d'Amnesty International, définie l'an dernier lors du Conseil International (CI), est axée sur le droit à l'éducation et appelle à « *influencer les autorités gouvernementales et éducatives pour qu'elles garantissent le droit à l'éducation et favorisent une culture des droits humains dans les écoles* ». Amnesty International soutient depuis longtemps que l'EDH est essentielle à une éducation de qualité. L'EDH ne doit pas être un sujet d'apprentissage distinct, mais être complètement intégrée au cursus éducatif. L'éducation doit être globalisante. Il faut qu'elle allie le développement

cognitif et les résultats de l'élève à l'acquisition de valeurs tendant au respect et à la défense des normes liées aux droits humains.

Vernor Muñoz, le rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, a récemment repris cette conception. Il a évoqué explicitement le rapport entre une éducation de qualité et l'EDH. Selon lui, « *un environnement éducatif attentif aux droits de l'homme, allant de pair avec des programmes d'étude conçus dans le même esprit, est une condition sine qua non d'une éducation de qualité.* »

Dans un rapport soumis au Conseil économique et social, en décembre 2004, il indiquait son intention de « *renforcer plus avant la dimension droits de l'homme de l'éducation en encourageant l'adoption de politiques qui [...] mettent l'accent sur le droit à l'éducation, que les États ont l'obligation de rendre effectif et qui est justiciable* ». Amnesty International se félicite de ces déclarations, et du message particulièrement clair du rapporteur, qui souligne dans le même rapport que « *le processus d'intégration doit concerner l'ensemble de l'éducation et non pas seulement des éléments ponctuels des programmes* ». Il soutient également que le droit à une éducation de qualité implique que les processus d'apprentissage s'inscrivent dans un environnement propice au respect de la dignité, de la diversité, de la paix et de la coopération mutuelle.

À l'heure actuelle, dans le monde, environ 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation de base, et ce malgré les objectifs du Millénaire. Le message du rapporteur spécial est sans ambiguïté : l'éducation est un droit humain et les enfants qui n'y ont pas accès actuellement ont droit à une éducation primaire intégrant l'EDH. Un constat encourageant : il existe, au sein du mouvement international des droits humains, un consensus selon lequel l'éducation est non seulement un droit à part entière, mais également une clé permettant d'accéder aux autres droits.

Pour plus de détails sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, visitez le site <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>.

Pour plus de détails concernant le Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000), visitez le site http://www2.unesco.org/wef/fr_index.htm.

Connaître nos droits, c'est notre droit !

Lancée en janvier 2005, l'action portant sur le droit à l'éducation aux droits humains a été prolongée.

Cette action vise à soutenir le Programme mondial des Nations unies d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui a notamment pour objectif de défendre l'intégration des droits humains et leur pratique dans le système scolaire primaire et secondaire.

Depuis l'année dernière, les coordonnateurs Jeunes et EDH ont pris contact avec des élèves et des enseignants, afin que ces derniers fassent pression sur leur gouvernement en vue de l'intégration ou du développement de l'EDH à l'école. Une mise à jour (deux pages) est désormais disponible. Elle comprend un modèle de lettre à adresser au gouvernement, ainsi qu'une action pour les enfants. Les cartes postales de l'action peuvent être téléchargées à partir du site Internet EDH. Vous pourrez les utiliser jusqu'en janvier 2007.

**Pour plus d'informations,
visitez le site <http://web.amnesty.org/pages/hre-index-fra>**

Pour les droits des enfants : Un projet du groupe Tucuman d'AI Argentine

« *Pour les droits des enfants* » était un projet EDH organisé par le groupe Tucuman d'AI Argentine. Ce projet recourait de manière novatrice à l'art et aux nouvelles technologies afin de stimuler l'intérêt des écoliers et de les aider à mieux connaître leurs droits.

Les enfants qui ont participé étaient totalement impliqués dans la dimension créative du projet, qui se servait d'images pour animer la Déclaration des droits de l'enfant et la Convention relative aux droits de l'enfant, deux textes des Nations unies.

Les histoires populaires, les chansons, le théâtre, la peinture, la vidéo, Internet et l'art numérique faisaient partie des médias utilisés pour sensibiliser les enfants aux droits humains. Avec l'avènement de nouvelles technologies comme Internet, l'information est plus facilement accessible. Il est donc possible de sensibiliser les personnes sur une plus large échelle, et les enfants peuvent apprendre à connaître leurs droits et à faire valoir ces derniers plus précocement.

Notre travail faisait appel à des techniques participatives et interactives, afin de faciliter l'apprentissage. L'EDH s'inscrit dans le long terme : elle vise à changer les attitudes et les comportements, à faire acquérir de nouvelles compétences et à promouvoir le libre échange des connaissances, tout en permettant aux personnes de jouir pleinement de leurs droits.

Dans notre projet, les enfants et les adolescents ont joué un rôle actif dans le traitement des informations. Des enseignants étaient là pour les aider ou les guider au besoin.

Nous avons donc insisté particulièrement sur le développement de l'autodiscipline et des capacités cognitives et métacognitives. Nous avons pris en compte les connaissances antérieures des élèves et leur avons présenté les informations de façon structurée, afin de répondre à la fois à des besoins génériques et à des besoins spécifiques.

De la sorte, nous avons appris ensemble que la connaissance n'est pas une simple copie de la réalité.

L'acquisition de connaissances est plutôt un processus subjectif qui aboutit à la construction de représentations de la réalité. C'est à ce processus que nous appliquons nos outils éducatifs.

L'apprentissage par l'expérience permet notamment à l'élève d'appliquer correctement un ensemble de fonctions cognitives. Il suppose également que l'enfant s'implique en tant que sujet de ses droits, plutôt qu'en objet.

En éducation, la pensée créative est d'une importance fondamentale. Elle autorise le développement personnel, augmente l'estime de soi, et encourage la réflexion, la résolution des problèmes, le travail collaboratif et le respect de la diversité. Elle permet aussi de construire des codes éthiques dans lesquels les droits humains sont des piliers de la croissance. Cet aspect est important car il ne peut y avoir de développement équitable sans respect du bien commun.

Nous avons également organisé une exposition artistique axée sur la Déclaration des droits de l'enfant. Cette manifestation a permis d'appliquer les connaissances acquises, et offert la possibilité d'explorer de nouvelles modalités d'analyse et de compréhension des problématiques dans un large éventail de contextes.

Les élèves, les parents et les enseignants ont communiqué leurs idées concernant les stratégies qui permettraient de donner une suite à ce projet. Ce retour constitue une base et une motivation pour notre travail tout au long de l'année. Il indique également qu'il est important de poursuivre des activités dans ce domaine primordial de l'éducation.

Les élèves et les enseignants impliqués ont promis de reproduire ces activités dans d'autres écoles. Étant donné l'impact positif de l'événement, et le bon accueil que lui ont réservé les écoles et les organisations concernées, nous envisageons de lui donner une suite prochainement.

Tous nos remerciements à AI Argentine et à Vibeke Eikas, d'AI Norvège, pour leur soutien inestimable. Ce projet a été financé par le Programme Action et éducation en matière de droits humains.

Nouvelle parution EDH

Lors du Conseil International (CI) de 2001, à Dakar (Sénégal), Amnesty International s'est dotée d'un nouveau mandat qui accorde autant d'importance aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) qu'aux droits civils et politiques. Cette décision était à la fois historique et opportune. En cette ère de mondialisation, où certains jouissent d'une plus grande richesse et de meilleures possibilités, tandis que d'autres vivent dans un dénuement et un désespoir croissants, il apparaît clairement que la lutte pour les droits humains ne doit plus seulement viser la torture, les détentions arbitraires ou les procès inéquitables, mais aussi la faim, l'illettrisme et les discriminations. Les militants doivent être prêts à promouvoir non seulement la justice au sens légal du terme, mais également la justice sociale : une approche éthique de la mondialisation implique obligatoirement une conception du développement fondée sur les droits humains.

Amnesty International s'aventure ici en terrain relativement inconnu, et cette nouvelle mission présentera inévitablement des difficultés considérables ainsi que des possibilités importantes pour le mouvement. Les militants de tous les niveaux devront notamment élargir leurs compétences et leurs connaissances afin de faire face à ces nouveaux défis.

Pour ce faire, l'équipe EDH du Secrétariat international a élaboré un matériel informatif destiné à répondre aux besoins des militants. Ce nouveau kit EDH fournira aux bénévoles, employés et militants d'AI une présentation des problèmes liés aux DESC. Il a été conçu pour être utilisé avec l'introduction intitulée *Dignité et droits humains* (index AI : POL 34/009/2005). Ce kit comprendra des plans détaillés et des notes pour l'organisation d'ateliers, ainsi que des activités interactives pour l'autoapprentissage. Des membres d'AI et d'autres militants des droits humains ont déjà testé ce matériel en République tchèque, au Liban, en Malaisie et aux Philippines. Le kit sera disponible (en anglais) pour diffusion aux sections et structures plus tard dans l'année. Les versions dans d'autres langues devraient normalement être disponibles peu de temps après. Pour plus d'informations, prenez contact avec l'équipe EDH du Secrétariat international (hreteam@amnesty.org).

Au revoir !

Kate

Comme vous le savez peut-être déjà, Kate Moriarty a quitté Amnesty International en avril 2006 pour assumer de nouvelles fonctions au sein de Save the Children UK. Kate avait commencé à travailler avec nous en avril 2003. Elle a apporté son dévouement, sa passion et sa vision au poste de coordonnateur EDH. Elle a notamment contribué à piloter la nouvelle stratégie internationale en matière d'EDH, et permis à l'équipe EDH de lancer sa première campagne visant à intégrer l'éducation aux droits humains aux cursus scolaires. Elle sera regrettée non seulement par l'équipe EDH et ses collègues du SI, mais également par nombre d'entre vous au sein du mouvement.

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Comme son nouveau poste comprend une action sur le droit à l'éducation, nous aurons sûrement la possibilité de retravailler ensemble dans le domaine de l'EDH !

Dan

Nous devons également dire au revoir à une légende de l'EDH, Dan Jones, qui prend une semi-retraite. Il était responsable de la formation à AI UK depuis dix-huit ans. Beaucoup de membres connaissent Dan pour l'avoir rencontré à nos forums et ateliers internationaux, et ont apprécié son humour, sa créativité et ses histoires extraordinaires. Dan va beaucoup nous manquer mais restera joignable *via* AI UK. Nous lui souhaitons une joyeuse semi-retraite !

Comité de coordination

Pour conclure, nous souhaitons redonner la liste des représentants au Comité de coordination EDH, élus l'an dernier au forum international de Marrakech, Maroc (février 2005).

Amérique du Nord : Jose Raul, AI Porto Rico (jrcepeda@ponce.inter.edu)

Amérique latine : Isabel diez de Medina, AI Chili (Educacion@amnistia.cl)

Asie : Don McArthur, AI Australie (Don_McArthur@amnesty.org.au)

Europe (Est) : Romana Frankovic, AI Slovénie (romana.frankovic@guest.arnes.si)

Europe (Ouest) : Tanja Clifford, AI Norvège (tclifford@amnesty.no)

Moyen-Orient et Afrique du Nord : Danit Shacham, AI Israël
(amnesty2@netvision.net.il)

Olajobi Makinwa, qui représentait l'Afrique, a dû démissionner du Comité pour assumer la fonction de directeur d'AI Afrique du Sud. Des élections ont eu lieu par courrier électronique afin de désigner un remplaçant (Bakary Gbane, AI Côte d'Ivoire). Arek Jarosinski (AI Pologne) a également démissionné pour des raisons similaires mais Romana Frankovic (AI Slovénie), sa suppléante au forum, l'a désormais remplacé.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre *HRE 15*, index AI : POL 32/002/2006